

22. Région de l'Afrique centrale

Débats initiaux

Délibérations du 24 novembre 2003 (4871^e séance)

À sa 4871^e séance¹, le 24 novembre 2003, le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour, sans objection, le point intitulé « Région de l'Afrique centrale » et une lettre datée du 10 novembre 2003 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général², transmettant au Conseil le rapport intérimaire de la mission d'évaluation interdisciplinaire dans la sous-région de l'Afrique centrale.

Dans le rapport, la mission d'évaluation préliminaire, qui avait été autorisée par le Secrétaire général en vertu de la déclaration du Président du 31 octobre 2002³, a exposé en détail les conclusions de sa visite dans les 11 pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)⁴ du 8 au 22 juin 2003. La mission a mis en exergue le fait que bien que l'Afrique centrale soit potentiellement l'une des sous-régions les plus riches d'Afrique, elle se situait aux niveaux les plus bas de pratiquement tous les indices du développement humain, ajoutant que la récurrence des rébellions armées et des conflits, ainsi qu'une mauvaise gestion et une administration non inclusive avait retardé son développement socioéconomique. Parallèlement, la mission a évoqué un certain nombre de problèmes transfrontaliers, comme des tensions ethniques, des flux de réfugiés, des mouvements transfrontaliers d'armes, de drogue et de groupes armés, qui ne pouvaient être résolus que par une action coopérative et coordonnée visant l'adoption d'une approche sous-régionale intégrée et globale. La mission a recommandé à la communauté internationale de renforcer son partenariat avec les organisations sous-régionales afin de s'attaquer à ces problèmes

transnationaux, et à l'ONU d'intensifier ses efforts pour appuyer les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration du pays. En outre, 10 des 11 pays touchés avaient appelé à la mise en place d'une présence politique des Nations Unies dans la sous-région, avec un bureau en Afrique centrale. Dans la lettre, le Secrétaire général a rappelé qu'un certain nombre de structures des Nations Unies existaient déjà dans la sous-région, notamment trois bureaux dirigés par des représentants spéciaux, et a proposé de plutôt nommer un Envoyé spécial qui serait disponible selon les besoins pour travailler en étroite coopération avec les gouvernements de la région sur les questions politiques et qui servirait également de point de contact avec les entités des Nations Unies traitant des activités de développement et des questions humanitaires dans la région de l'Afrique centrale.

À la même séance, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques et Chef de la mission interdisciplinaire en Afrique centrale. Des déclarations ont été faites par tous les membres du Conseil ainsi que par les représentants de l'Italie (au nom de l'Union européenne⁵), du Congo (au nom de la CEEAC), de la République démocratique du Congo, du Rwanda, du Tchad, de la Guinée équatoriale, de l'Observateur permanent de l'Union africaine et le Vice-Secrétaire général aux affaires politiques de la CEEAC.

Présentant le rapport de la mission d'évaluation préliminaire, le Sous-Secrétaire général a noté que, dans la lignée de son mandat, la mission avait relevé les besoins et difficultés prioritaires dans différents domaines dans la sous-région, notamment la paix et la sécurité, le développement économique et social, les questions humanitaires, les droits de l'homme, la lutte contre le VIH/sida, les institutions sous-régionales, les activités de l'ONU dans la sous-région, et l'intégration régionale. Il a souligné qu'il était indispensable que l'Organisation des Nations Unies fournisse un appui à la mise en œuvre des politiques sous-régionales pour

¹ Pour de plus amples informations sur les débats de cette séance, voir chap. X, quatrième partie, pour l'interprétation ou l'application des dispositions du chapitre VI de la Charte.

² S/2003/1077.

³ S/PRST/2002/31.

⁴ Les membres de la CEEAC sont l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

⁵ Chypre, l'Estonie, la Hongrie, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Norvège, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Turquie se sont ralliés à la déclaration.

relever les nombreux défis dans la région de l'Afrique centrale, et a affirmé que du fait de la relation étroite qui existait entre la pauvreté et la sécurité, il était indispensable d'adopter une approche globale et intégrée. Prenant note du fait que le Secrétaire général avait approuvé l'évaluation de la mission, il a indiqué que celui-ci avait estimé qu'il fallait analyser de plus près les causes fondamentales des conflits dans la sous-région et ont demandé une étude plus approfondie des programmes des Nations Unies⁶.

La plupart des intervenants ont approuvé l'évaluation contenue dans le rapport au sujet des grands défis auxquels les pays de la région devaient faire face en Afrique centrale et de l'importance de l'adoption d'une approche sous-régionale pour relever les nombreux défis communs à tous ces pays. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance du renforcement des organisations et mécanismes sous-régionaux existants, notamment la CEEAC. Plusieurs d'entre eux, en outre, tout en se disant préoccupés par la fragilité persistante des pays d'Afrique centrale, ont salué les récents progrès accomplis dans le processus de paix dans les pays d'Afrique centrale.

Plusieurs délégations se sont félicitées de l'intention du Secrétaire général de nommer un Envoyé spécial pour la région⁷.

Le représentant du Cameroun a déploré l'absence dans le rapport d'une recommandation relative à l'établissement d'une présence permanente des Nations Unies dans la sous-région, qui, d'après ses informations, avait été demandée par tous les Gouvernements d'Afrique centrale, et pas juste par la plupart d'entre eux. Il a en outre dit regretter que dans sa lettre, le Secrétaire général semble indiquer que la prolifération des bureaux des Nations Unies dans les pays de la région constituait un problème qui empêchait de répondre à cette demande d'une présence sous-régionale, alors que cette même prolifération ne l'avait jamais empêché de créer d'autres bureaux sous-régionaux par le passé. Il s'est également posé des questions sur l'opportunité d'une nouvelle étude sur les causes des conflits dans la région, arguant que l'Afrique centrale avait déjà mené sa propre étude et que le Secrétaire général avait déjà publié un rapport

sur les causes des conflits en Afrique. Enfin, il a réfuté l'argument selon lequel la création d'un bureau devrait attendre que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs soit terminée, affirmant que cette conférence ne concernait pas la CEEAC. Le représentant a dit espérer que le Conseil prierait le Secrétaire général d'étudier la manière de faire droit rapidement à cette requête dans le cadre des ressources existantes⁸.

Le représentant de la France a dit que les grands défis communs à tous les pays de la région d'Afrique centrale appelaient une réponse appropriée et coordonnée de la part des États de la région et de la communauté internationale. La France estimait également que la proposition de nommer un Envoyé spécial devrait être examinée dans le cadre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Le représentant a noté que s'il n'y avait pas exactement d'équation entre les pays de la région qui participeraient à la Conférence sur la région des Grands Lacs et les pays d'Afrique centrale, quatre de ces derniers étaient cependant concernés, et cette conférence aurait sans doute un impact important sur la coopération entre de nombreux pays de la région et sur les relations qu'ils auraient avec l'ONU⁹.

Le représentant de l'Allemagne a indiqué qu'il était difficile de voir comment un mandat pour un envoyé spécial supplémentaire en Afrique centrale pourrait ne pas affecter celui du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Sa délégation préférerait donc que les missions des Nations Unies dans la sous-région de l'Afrique centrale identifient les domaines de coopération en vue de traiter efficacement des questions concrètes¹⁰.

Le représentant de l'Espagne a dit partager l'avis exprimé dans le rapport, à savoir qu'il serait préférable d'utiliser efficacement et de manière coordonnée les structures existantes dans la région avant d'envisager la possibilité de mettre en place de nouvelles infrastructures¹¹.

Le représentant du Royaume-Uni a reconnu la nécessité d'une approche concertée et globale aux questions de paix, de sécurité et de développement en Afrique centrale, et a souligné qu'il était important

⁶ S/PV.4871, p. 3, 4 et 32.

⁷ Ibid., p. 7 et 8 (Guinée); p. 8 et 9 (Chine); p. 11 et 12 (République arabe syrienne); p. 14 et 15 (Fédération de Russie); et p. 27 et 28 (Tchad).

⁸ Ibid., p. 4 à 6.

⁹ Ibid., p. 6 et 7.

¹⁰ Ibid., p. 10.

¹¹ Ibid., p. 12.

d'établir des liens opérationnels efficaces au sein du système des Nations Unies et de part et d'autre des frontières, lorsque cela était pertinent et réalisable. Il a affirmé qu'une approche intégrée et globale à l'échelle de la sous-région était nécessaire si l'on voulait appuyer les solutions nationales, mais a ajouté qu'il fallait faire attention à ne pas appliquer des formules préétablies à des types de problèmes différents. Il a ajouté qu'il ne fallait pas aller à l'encontre des initiatives régionales ou sous-régionales existantes, notant que plutôt que de créer un nouvel échelon de bureaucratie, sa délégation préférerait que soient utilisées les structures existantes. Dans ce contexte, il a invité instamment les organisations sous-régionales d'Afrique centrale à définir leur rôle en tenant compte de leurs atouts propres, et a dit espérer que l'examen proposé des programmes des Nations Unies mènerait à la même conclusion¹².

Le représentant de la Fédération de Russie s'est dit préoccupé par le fait que certains pays africains avaient tendance à faire appel à la communauté internationale avant d'avoir pleinement épuisé leurs propres ressources nationales ou régionales. Cette observation s'appliquait à « la démarche plutôt excessive qui vis[ait] l'établissement, en Afrique centrale, d'un bureau des Nations Unies ». Il s'agissait, dans le même ordre d'idées, des demandes relatives à des commissions internationales chargées d'enquêter sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et à des structures chargées de lutter contre l'impunité¹³.

Le représentant des États-Unis, notant que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pourrait incorporer de nombreux éléments du rapport de la mission d'évaluation, a recommandé que la décision sur la nomination d'un Envoyé spécial ait lieu après que la conférence sur la région des Grands Lacs aurait publié ses résultats et formulé ses recommandations. Il a en outre affirmé que sa délégation craignait l'ajout d'un niveau bureaucratique aux structures des Nations Unies déjà présentes dans la région¹⁴.

Le représentant du Chili a recommandé de tenir compte de la préoccupation du Secrétaire général relative à la prolifération de bureaux de l'ONU dans la

région. Il a ajouté qu'il était nécessaire de fixer des objectifs concrets et réalisables, assortis de délais clairs, et surtout d'éviter tout double emploi dans les fonctions¹⁵.

Le représentant du Congo, prenant la parole au nom des 11 États membres de la CEESAC, a indiqué qu'il partageait l'avis du représentant du Cameroun. Notant le vif souhait des dirigeants des pays d'Afrique centrale pour un renforcement de la coopération avec les Nations Unies, il a affirmé que le message que voulait faire passer la sous-région était qu'elle souhaitait sortir du cycle infernal de la violence et de la pauvreté, mais a ajouté que cela ne pourrait se faire sans un appui important de la communauté internationale. Attirant l'attention sur un certain nombre de faits positifs survenus dans la sous-région depuis la visite de la mission, il a réaffirmé la détermination des dirigeants d'Afrique centrale à faire face à leurs responsabilités. Parallèlement, il a souligné qu'il était impératif d'adopter une approche sous-régionale coordonnée, et que la sous-région devrait disposer d'un interlocuteur des Nations Unies qui considère ses problèmes sous une approche régionale¹⁶.

Le représentant de la Guinée équatoriale a insisté sur le fait que le Conseil de sécurité avait un rôle majeur à jouer dans le règlement des crises qui touchaient la région, et salué le travail du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Il a souligné que malgré les évolutions positives en cours, les pays de la région restaient fragiles, et a affirmé qu'une présence politique permanente des Nations Unies couvrant la sous-région était indispensable¹⁷.

L'Observateur permanent de l'Union africaine a indiqué que le diagnostic ainsi que le remède préconisé dans le rapport pouvaient s'appliquer à toutes les régions de l'Afrique et à tous les pays africains, et a répété que le paradoxe était que l'Afrique centrale, qui était l'une des régions les mieux dotées en potentialités et en ressources économiques, avait enregistré parmi les plus faibles performances en matière de développement économique et d'intégration sociale. Évoquant le grand nombre d'organisations sous-régionales, régionales et internationales présentes en Afrique centrale, il a souligné qu'il fallait renforcer les

¹² Ibid., p. 13.

¹³ Ibid., p. 14 et 15.

¹⁴ Ibid., p. 15.

¹⁵ Ibid., p. 16.

¹⁶ Ibid., p. 19 à 23.

¹⁷ Ibid., p. 28 et 29.

capacités existantes et a dit espérer qu'une présence politique régionale puisse servir à améliorer la coordination entre les différentes initiatives. En ce qui concerne la forme que devrait prendre cette structure, il a indiqué que l'Union africaine appuyait la souplesse dont faisaient preuve les pays de la sous-région qui se disaient prêts à examiner davantage cette question avec l'Envoyé spécial que le Secrétaire général allait nommer. Tout en appuyant la demande des pays de la sous-région, il a insisté sur le fait que la forme importait moins que l'efficacité et l'efficacité de la coordination¹⁸.

Le Vice-Secrétaire général aux affaires politiques de la CEEAC, notant que des progrès étaient réalisés

¹⁸ Ibid., p. 29 et 30.

dans la mise en place d'un mécanisme de sécurité collectif dans la sous-région, a informé le Conseil que le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale était désormais opérationnel. Il a ajouté que la CEEAC mettait tout en œuvre pour améliorer la prévention et la gestion des conflits dans la sous-région, en travaillant notamment pour rendre opérationnel le mécanisme d'alerte rapide pour l'Afrique centrale. Notant que des progrès avaient récemment été accomplis vers la consolidation de la paix et de la sécurité dans un certain nombre de pays de la région, il a avancé qu'une nouvelle dynamique avait vu le jour en Afrique centrale et a réitéré son appel à la mise en place d'un bureau régional des Nations Unies¹⁹.

¹⁹ Ibid., p. 30 à 32.

Amériques

23. La question concernant Haïti

Décision du 15 mars 2000 : déclaration du Président

À sa 4112^e séance, le 15 mars 2000, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport du Secrétaire général sur la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti¹. Dans son rapport, le Secrétaire général a observé que la transition de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONU) à la Mission civile internationale d'appui en Haïti (MICAH) était en cours, et que la phase de liquidation de la MINOPUH devait être achevée au 30 juin 2000. On attendait de la MICAH, établie par l'Assemblée générale le 18 février 2000², qu'elle consolide les résultats obtenus par la MINOPUH, de la Mission civile internationale en Haïti et des missions antérieures des Nations Unies pour ce qui avait trait au respect des droits de l'homme, au renforcement de l'efficacité de la police et de l'appareil judiciaire et à la coordination du dialogue entre la communauté internationale et les acteurs sociaux et politiques en Haïti, facilitant ainsi le passage du maintien de la sécurité au développement. Le Secrétaire général a souligné que le développement institutionnel, social et

économique devait être assuré de manière intégrée si l'on entendait consolider la paix et la démocratie. À cet égard, il a encouragé les États Membres à continuer d'appuyer le processus de transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix, et de contribuer au fonds d'affectation spéciale créé pour la MICAH. S'agissant de la situation politique, le Secrétaire général a observé que le climat en Haïti avait été dominé par les activités pré-électorales et qu'en dépit de nombreux obstacles, l'évolution du processus électoral était encourageante et les conditions nécessaires à la tenue d'élections présidentielles et législatives le 19 mars 2000 semblaient réunies. Parmi ces obstacles, figuraient une certaine violence électorale, des problèmes d'ordre logistique pour la procédure d'inscription des électeurs et le blocage de cette procédure dans une province. Le Secrétaire général a observé que tous les dirigeants politiques avaient l'obligation de veiller à ce que leurs partisans s'abstiennent de toute violence qui pourrait compromettre la tenue et l'équité des élections. En ce qui concerne la MINOPUH, il a noté que la Mission avait continué à déployer ses éléments de police civile dans les neuf départements haïtiens et qu'ils avaient fait de grands progrès dans la formation de la Police nationale d'Haïti, en particulier pour ce qui avait trait à la police communautaire, au maintien de l'ordre, à la

¹ S/2000/150, soumis en application de la résolution 1277 (1999).

² Résolution 54/193.